

REUNION DE LA CLE

Réunion du 31 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le 31 mai à 9 heures 30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Alagnon s'est réunie à Massiac sous la présidence de Madame Nicole VIGUES.

ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activités 2017 soumis à validation de la CLE.
- Planning et points divers
- Déroulement et modalités de la concertation
- Résumé des remarques/avis (grandes thématiques)
- Retour en détail sur les propositions de modification faites par le Bureau
- Questions des acteurs
- Vote de la CLE sur la nouvelle version du SAGE et le lancement de l'enquête publique (délibération)

ÉTAIENT PRESENTS

MEMBRES DU COLLEGE DES ELUS	STRUCTURE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR
M. VIGIER Jean-Pierre	Conseil Régional d'Auvergne	Conseiller Régional	Excusé	
M. ACHALME Didier	Conseil Départemental du Cantal	Vice Président	Oui	
M. GIBELIN Pascal	Conseil Départemental de la Haute-Loire	Conseiller départemental	Excusé	Pouvoir
Mme ESBELIN Nicole	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Conseiller départemental	Excusée	Pouvoir
M. COUVRET Jacques	Association des Maires du Cantal	Maire de Saint-Poncy	Oui	
M. POUILHE Michel		Maire de Ferrières-Saint-Mary	Non	
M. TESTUD Gabriel		Mairie de Saint-Mary le Plain	Excusé	
Mme. VIGUES Nicole		Maire de Laveissière	Oui	

M. SABATIER Bruno		Conseiller muni. Mairie Massiac	Excusé	Pouvoir
M. VEDRINES Sébastien		Maire de Molèdes	Oui	
M. TOURVIELLE Denis		Maire de Sainte-Anastasia	Oui	
M. CHABRIER Gilles		Maire de Murat	Non	
Mme. PRADEL Gislaine		Maire de Neussargues en Pinatelle	Oui	
M. BARD Stéphane		Mairie de Léotoing	Non	
M. HALFON André	Association des Maires de Haute-Loire	Maire de Torsiac	Oui	
M. FILIOL Jacques		Maire de Grenier-Montgon, VP du SIGAL	Excusé	Pouvoir
Mme BRUNETTI Graziella		Maire de Saint-Germain-Lembron	Excusée	Pouvoir
M. CORREIA Emmanuel	Association des Maires du Puy-de-Dôme	Maire d'Anzat-le-Luguet	Oui	
Mme BOUQUET Jocelyne	Etablissement Public Loire	Représentant	Excusée	
Mme Martine GUIBERT	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	Représentant Nadège GUIMARD	Oui	
M. DESTANNES Michel	SIGAL	Président du SIGAL, Maire de Massiac	Oui	

MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS	NOM DU REPRESENTANT	FONCTION	PRESENT	POUVOIR
Chambre d'Agriculture du Cantal (le Président ou son représentant)	Mme MONIER Pascale		Excusée	Pouvoir
Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire (le Président ou son représentant)	M. FIALIP Alain		Oui	
Chambre de commerce et d'industrie du Cantal (le Président ou son représentant)	M. VILLARET Bernard M. BONNISEAU Thibault	Conseiller Qualité Sécurité Environnement	Oui	
Centre Régional de la Propriété Forestière (le Président ou son représentant)			Non	
Union Fédérale des Consommateurs d'Auvergne (le Président ou son représentant)	Mme FREMON Claudine	Vice-Présidente	Non	
France Hydroélectricité (le Président ou son représentant)	M. DUBOIS André	Délégué régional	Non	
Fédération du Cantal pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (le Président ou son représentant)	M. GEORGER Marc M. PAVOT Jean-Pierre	Président de l'AAPPMA de Murat	Oui	
Fédération de la Haute-Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (le Président ou son représentant)	M. MARTIN Lionel M. VERNAT Jean	Président	Oui	
Fédération de la Région Auvergne pour la nature et l'environnement (le Président ou son représ.)	M. BEC Joël	Administrateur de l'association	Excusé	Pouvoir
Association Vive l'Alagnon (le Président ou son représ.)	M. BRUN Hervé	Président	Oui	
SNCF (le Président ou son représentant)	M. LLORENS Didier	Chargé de mission environnement et DD	Excusé	

MEMBRES DU COLLEGE DE L'ETAT	NOM DU REPRESENTANT	FONCTION	PRESENT	POUVOIR
Préfet du Loiret – Préfet coordonnateur du Bassin Loire Bretagne	Mme RAFFARD Catherine		Non	
Préfet du Cantal – Préfet coordonnateur du SAGE Alagnon	M. DELRIEU Serge M. VIVET Vincent	Sous-Préfet de Saint-Flour Secrétaire Général du Sous-Préfet	Oui	
Sous-Préfet d'Yssingeaux – Délégué interservices pour l'eau de la Haute Loire	M. VALETTE Jean-Jacques M. MARCHAND Frédéric M. CARRIO Jean-Luc	Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire (DDT 43), Service Patrimoine Environnemental	Oui	
Chef de la mission interservices de l'eau du Cantal (MISE)	M. HOBE Philippe Mme LAVEST Anne (adjointe Chef du service Environnement)	Direction Départementale des Territoires du Cantal (DDT 15), Service Environnement	Oui	
Chef de la mission interservices de l'eau du Puy-de-Dôme (MISE)	M. GARMY Daniel, technicien	Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme (DDT 63), Bureau de l'eau et de la qualité des milieux	Oui	
Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne	Mme COULAUD Sandrine	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne (DREAL), Service de l'Eau, de la Biodiversité et des Ressources	Oui	
Délégué régional de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	Mme CHAILLOU Fany M. MORVAN Jean-Pierre	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Délégation Allier – Loire amont	Oui	
Délégué Régional de l'Agence Française pour la Biodiversité	M. BONNET Alain	Délégation régionale	Oui	
Représentant de l'Office National des Forêts (ONF)	M. LATHUILLIERE Laurent, M. DARNIS Thomas M. GARRESTIER Joël	Directeur de l'Agence Interdépartementale Montagnes d'Auvergne	Non	

INVITES	NOM DE LA STRUCTURE	NOM DU REPRESENTANT	FONCTION	PRESENT
	SIGAL / SAGE Alagnon	Mme MERAND Véronique	Animatrice du SAGE	Oui
	SIGAL	Mme JOZROLAND Manon	Chargée de mission CT et communication	Oui
	FDAAPPMA 15	Mme TRONCHE Agnès	Responsable technique	Oui
	DDT63	Mme NICOLAU Nathalie	Cheffe du bureau de la politique de l'eau	Oui
	Chambre d'Agriculture 15	M. NIGOU Vincent		Oui
	Club Mouche Saumon Allier ANTER TOS	M. GREBOT François		Oui
	CD 63 Service milieux naturels	Mme NORMAND Mathilde		Oui

Mme VIGUES, Présidente de la CLE, accueille les participants et fait le bilan des présences. Le quorum est atteint grâce aux présences et aux pouvoirs.

A noter qu'un arrêté préfectoral modificatif de la composition de la CLE a été pris le 19 avril 2018 en raison de la nomination de M. Didier ACHALME à la place de M. Bernard DELCROS pour représenter le Conseil Départemental du Cantal.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET VOTE DE LA CLE

Mme VIGUES présente les points-clés du rapport d'activité et donc les temps forts de l'année 2017 pour le SAGE. Le rapport d'activité est validé par tous les membres de la CLE. Celui-ci sera envoyé comme chaque année aux acteurs opérationnels.

PRESENTATION DU PLANNING, ET DES AUTRES POINTS D'ACTUALITES

- Planning :

Mme MERAND, présente le planning 2018 d'élaboration du SAGE. Elle rappelle que la consultation des assemblées à eu lieu en 2017 donnant lieu à un rapport de consultation rédigé en mars. Ce rapport a ensuite été présenté en Bureau le 26 avril. Les membres du Bureau ont analysé les avis reçus et émis des propositions de modification des documents du SAGE qui ont été soumises à la CLE. Suite à cette CLE du 31 mai, une enquête publique sera lancée en septembre, puis le Bureau et la CLE se rassembleront pour analyser les avis reçus avant de solliciter l'approbation du SAGE par le Préfet coordonnateur.

- Volet communication :

Mme MERAND explique ensuite qu'une personne (1/2 ETP) a été recrutée pour mettre en œuvre conjointement la communication pour le CTVB et le SAGE. Mlle Manon JOZROLAND a élaboré une stratégie de communication qui a fait l'objet d'un débat en comité technique le 3 mai. Mme MERAND explique que la stratégie repose sur 3 entrées : des outils modulables, différents acteurs ciblés, et le choix de fils conducteurs annuels (thématiques). Mme MERAND présente les points-clés des actions qui seront mises en œuvre, celles-ci se déclinant par acteur (cf. présentation jointe).

- Remarques sur le volet communication auprès des acteurs et des élus :

M. BRUN propose de mettre en avant les actions des élus qui vont dans le bon sens (ex : travaux d'amélioration de station d'épuration) mais aussi de recueillir et rendre accessibles les données sur les dysfonctionnements éventuels.

Mme PRADEL rappelle que des informations sont déjà mises en avant sur les actions réalisées dans les bulletins municipaux et communautaires, mais qu'il serait intéressant de renforcer cette communication.

Mme CHAILLOU propose de communiquer aussi sur les résultats c'est-à-dire les impacts des actions sur les milieux aquatiques, ce qui nécessite de recueillir des données et les formaliser.

M. VEDRINES souhaite attirer l'attention sur la maintenance nécessaire pour créer et gérer une page Facebook. Celle-ci devra être mise à jour très régulièrement soit au moins 3 fois par semaine. Ce point fait consensus.

- Remarques sur le volet communication auprès des jeunes :

Mme MERAND rappelle que le programme d'éducation à l'environnement et au développement durable va être élaboré prochainement afin de permettre sa mise en œuvre à la rentrée prochaine. Cette action s'inscrit dans la continuité du PEEDD déjà porté par le SIGAL via le Contrat Territorial.

M. DESTANNES précise que ces actions intéressent les écoles qui sont demandeuses d'interventions sur cette thématique.

➤ Remarques sur le volet communication auprès des agriculteurs :

M. BRUN demande pourquoi l'action rendre accessible les études du SAGE n'est pas décliné aussi pour les agriculteurs. Mlle JOZROLAND explique que cette action pourra être intégrée dans les autres supports prévus à destination des agriculteurs comme la lettre des agriculteurs ou des zooms plus techniques pourront être réalisés sur le résultat des études. A noter que les agriculteurs font aussi partie plus globalement des usagers et seront donc destinataires des actions grand public.

➤ Remarques sur le volet communication auprès du grand public :

Mme MERAND présente les grands axes de la communication grand public et précise qu'en 2018, une lettre spécifique sera réalisée pour accompagner l'enquête publique. Celle-ci sera distribuée juste avant l'enquête dans toutes les boîtes aux lettres du bassin versant. Des réunions publiques seront aussi organisées accompagnées de flyers et affiches. Des plaquettes par acteurs et affiches seront aussi rédigées pour permettre une bonne appropriation des documents dès le début de la mise en œuvre.

Mme MERAND sollicite ensuite l'avis de la CLE concernant la nécessité ou non de communiquer sur le contenu du SAGE auprès du grand public. Mme PRADEL, M. DESTANNES et M. VEDRINES proposent de maintenir un outil de communication papier, en l'occurrence la lettre du SAGE, le site internet, la page Facebook et la newsletter n'étant pas suffisants, une partie importante de la population ne consultant pas internet ou le site du SIGAL. Mme PRADEL propose que les modalités de distribution soient modifiées. Elle propose que cette plaquette soit insérée dans les bulletins communautaires. Ce point de vue est adopté par les membres de la CLE. Les communautés de commune seront sollicitées le moment venu. Elle propose aussi de s'appuyer sur les sites internet des acteurs locaux dont les communautés de communes qui pourront relayer les actualités du SAGE et les différents supports de communication. Les membres de la CLE sont plus sceptiques sur la portée d'un affichage en mairie, la population se déplaçant peu pour consulter les affichages.

• Réunion RFF :

Réunion prévue entre RFF (SNCF), les Présidents et animatrices des CLE des SAGES Haut-Allier, Loire-amont et Alagnon le 5 juin. Cette initiative vient du constat que les voies ferrées sont situées en bord de cours d'eau sur un important linéaire sur ces bassins versants.

L'objectif de cette réunion est de recueillir des informations sur les pratiques de gestion de la végétation afin d'essayer de mettre en place dans un second temps des actions visant la diminution des pollutions.

M. DESTANNES tient à signaler qu'il y a quelques jours, a été remarqué à l'entrée de Massiac, tout un tronçon de végétation en bord de voie complètement déchiqueté résultat d'un élagage de nuit de la part de RFF.

M. BRUN fait remarquer qu'un échange de courriers avait eu lieu en 2011 entre l'association vive l'Alagnon et RFF permettant de recueillir des informations. Courrier à consulter avant la réunion sur le site de l'association (fait).

Il est aussi expliqué que le site de la FREDON peut être consulté pour récupérer des informations, un groupe de travail ayant déjà été mis en place sur cette thématique.

BILAN DE LA CONSULTATION DES ASSEMBLEES ET MODIFICATIONS DU SAGE

Le vote sur les modifications sera global, les membres de la CLE pouvant échanger au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

Mme MERAND rappelle que la consultation des assemblées est une étape obligatoire de l'élaboration d'un SAGE comme c'est aussi le cas de l'enquête publique qui constitue la phase suivante.

La consultation des assemblées ayant eu lieu d'aout à décembre 2017, un rapport de consultation a été rédigé, les avis ont tous fait l'objet de discussions en Bureau afin de proposer des propositions de modification en CLE.

Mme MERAND présente le déroulement, les résultats et les thématiques issus de la consultation (cf. présentation).

Elle présente ensuite les propositions de modification par grandes thématiques. Quelques propositions font l'objet d'un débat dont :

- Qualité : complément proposé sur l'énoncé de la R5 : pour chaque campagne d'analyse, deux points de suivis : un en amont du point de rejet, un en aval immédiat en zone d'homogénéisation* du cours d'eau du point de rejet, conformément aux protocoles de prélèvements en vigueur,
*zone d'homogénéisation : s'entend comme la zone permettant un mélange des matières sur la largeur du cours d'eau.

Mme MERAND rappelle que le prélèvement aura lieu dans le cours d'eau et pas dans le rejet.

La CCI du Cantal explique qu'il faut faire attention à l'impact du SAGE sur l'activité industrielle, que l'objectif doit être de préserver les milieux en maintenant l'activité économique. Il précise qu'il conviendra de bien associer les industriels dans l'avenir, et bien communiquer et ne pas opposer les uns aux autres.

M. DESTANNES précise que la règle est issue des constats du diagnostic mais qu'elle aura aussi pour objet de déclencher le dialogue afin de travailler ensemble.

M. GREBOT explique que la réglementation existe, mais n'est pas assez appliquée (rejets générant le colmatage des frayères). Mme VIGUES rappelle que le SAGE est ambitieux mais qu'il faut faire confiance aux services de l'Etat pour le faire appliquer.

M. BRUN demande si les exploitations de tourbes seront soumises à ces seuils de qualité. Mme MERAND explique que la règle vise les nouvelles autorisations ou renouvellement d'exploitation, mais que les seuils devraient s'appliquer à l'existant via la disposition 2.2.1 du PAGD qui fixe des objectifs de qualité des cours d'eau.

En ce qui concerne plus précisément la R5, M. BONNET explique qu'il n'est pas possible de se baser sur un paramètre précis du cours d'eau pour réaliser un prélèvement en aval immédiat du rejet. C'est pourquoi la notion de zone d'homogénéisation est proposée, accompagnée d'une définition. M. GARMY propose de laisser le service d'inspection fixer le lieu du prélèvement en concertation avec le représentant de l'installation, chaque cas étant différent. Il est finalement décidé de valider cette rédaction qui permet un cadrage de la procédure tout en laissant une certaine liberté d'adaptation selon les spécificités du cours d'eau.

- Milieux :

Harmonisation des termes de la R8 concernant les ouvrages :

L'EPL proposait d'harmoniser les termes utilisés dans le PAGD puisque sont utilisés indifféremment ouvrages en travers et ouvrages de franchissement, ce qui porte à confusion.

En Bureau il a été proposé d'harmoniser avec le terme ouvrage en travers qui semblait plus général et de s'appuyer sur les rubriques qui encadrent les autorisations concernées, et c'est ce qui a aussi été proposé en CLE.

Après réétude et discussion avec le Bureau d'étude qui a accompagné la rédaction il paraît plus pertinent de ne conserver que le terme ouvrage de franchissement aussi bien dans la disposition 3.2.1 4°) que dans la règle 8. En effet cette règle s'appuie surtout sur constat de l'impact des ouvrages de type buses et ponts cadre sur la continuité écologique.

Sauf réaction des membres de la CLE suite à ce compte-rendu, cette modification sera retenue dans le projet de SAGE qui sera soumis à l'enquête publique.

ECHANGE ET VOTES DE LA CLE

Un temps d'échange ou de remarques complémentaires est ensuite laissé aux acteurs.

Mme COULAUD apporte un complément concernant l'avis de l'autorité environnementale, celle-ci ayant été saisie par la CLE sur le rapport de l'étude environnementale. Elle précise qu'à l'issue de la saisine de l'autorité environnementale, celle-ci a rendu un avis tacite, n'ayant aucune observation à formuler sur le projet.

Aucune autre remarque n'étant réalisée, il est procédé au vote sur les modifications proposées et le lancement de l'enquête publique.

- Résultats du vote sur les modifications du SAGE :
Votants (dont pouvoirs) : 29
Abstentions : 9 (CCI, CA, services de l'état)
Les modifications sont validées par la CLE.

- Lancement de l'enquête publique :
Aucun contre, aucune abstention.

Une délibération de la CLE sera donc envoyée à la Préfecture afin de déclencher la phase d'enquête publique.

Il est précisé que les prochaines réunions de la CLE devraient avoir lieu en fin d'année.

Mme VIGUES remercie ensuite l'ensemble des participants et clôt la réunion.

P.J. : (sur site internet)

- Rapport d'activité 2017
- Présentation PPT support de la réunion
- Rapport de consultation des assemblées
- Projet de SAGE modifié
- Délibération de la CLE

*La Présidente de la CLE du SAGE Alagnon,
Mme. Nicole VIGUES*

